

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 033-200083830-20260513-ARVDL\_1204-AR

S'LO



|  |  |
|--|--|
| <b>N° DP 033 380 26 00011</b><br><b>déposé le 24/04/2026 et complété le 24/04/2026</b> |  |
| Par :  | <b>EDF Solutions Solaires,</b>   |
| Demeurant à :  | <b>12 Rue Issac Newton</b><br><b>31830 PLAISANCE DU TOUCH</b>  |
| Sur un terrain sis à :   | <b>1505 Route de Jonzac</b><br><b>Logement 4</b><br><b>Résidence Joël Espiot - Marcillac</b><br><b>33820 Val de Livenne</b><br><b>267 YB 281</b> |
| Nature des Travaux :   | <b>Installation de panneaux photovoltaïques</b>  |

**Objet** : Retrait après décision d'une Déclaration préalable

**REF.** : Votre demande du 12/05/2026

Madame, Monsieur,

Par lettre susvisée, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n° DP 033 380 26 00011 décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite. Par voie de conséquence, la lettre de demande de pièces, qui vous a été notifiée devient désormais sans objet.

Je conserve cependant pour mes archives un exemplaire de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Val de Livenne, le 13 mai 2026**

**Le Maire,**  
**Philippe LABRIEUX**

  


---

**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**

---

**DELAIS ET RECOURS** : Le destinataire qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la transmission de la décision attaquée. Il peut également dans ce délai saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*).

---